



**Bicentenaire du Conseil des prud'hommes
Vendredi 8 oct 2010**

Discours du Président Eugène Caselli

Monsieur le président du Conseil des prud'hommes de Marseille,
Madame la vice-présidente du Conseil,
Mesdames-messieurs les conseillers
Mesdames-messieurs,
Chers amis,

A mon tour de me réjouir avec vous de cette célébration. Deux cents ans après sa création sous le Premier empire, le Conseil des prud'hommes de Marseille, troisième de France, continue à faire la preuve de sa très grande utilité dans les arbitrages que nécessitent les conflits du travail et, plus largement, le fonctionnement du monde du travail et de l'entreprise.

Employeurs et employés s'en remettent aux décisions d'une juridiction paritaire et démocratique, puisque les membres en sont directement élus, juridiction, qui non contente d'appliquer le droit, le fait évoluer par une jurisprudence constante qui colle aux évolutions du monde du travail et du contrat.

Ce n'est pas à vous, Mesdames et messieurs les conseillers, que j'apprendrais les spécificités de l'économie marseillaise ; les difficultés qu'elle a connues et connaît encore du fait de la désindustrialisation ; l'importance du chômage et les effets sur l'emploi de la qualification souvent insuffisante d'un trop grand nombre de gens en âge d'être actifs, etc. Pour répondre aux besoins considérables de la deuxième ville de France, les moyens disponibles restent limités. Cette situation exige de la rigueur dans la gestion des affaires publiques et du discernement dans les arbitrages rendus.

La particularité du Conseil des prud'hommes, qui fait que l'institution a traversé les années sans devoir être transformée de fond en comble, tient à ce qu'avec lui, les juges sont en même temps des juristes, des représentants d'organisations professionnelles et syndicales, et des hommes et des femmes directement issus de l'entreprise et familiers de son organisation et de son fonctionnement. Leur compétence, leur aptitude à saisir le contexte dans lequel s'inscrivent les dossiers qu'ils ont à connaître, leur expérience professionnelle, tout cela fait des prud'hommes des acteurs tout à fait essentiels du dialogue social.

L'actif bicentenaire que vous célébrez aujourd'hui a donc encore tout l'avenir devant lui. Une longue et utile vie : c'est ce qu'on peut lui souhaiter avec toutes celles et tous ceux qui veulent continuer à pouvoir attendre des décisions justes et équilibrées du Conseil des prud'hommes.

Je vous remercie.